UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Le Président de l'Université d'Artois,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L 612-3, L 613-5, L 712-2 ; D 612-1 et suivants ; D 613-38 à D 613-49,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'article 17 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;

ARRETE

Article 1 - Sont nommés membres de la commission d'examens des vœux pour l'entrée en Licence 1ère année mention Géographie et Aménagement pour l'année universitaire 2025-2026 :

Président

Youri CARBONNIER, Professeur des Universités
Directeur de l'UFR Histoire, Géographie, Patrimoines

Vice-président

Jérôme LAGEISTE, Maître de Conférences.
Responsable pédagogique de la formation

Membres

Sylvie COUPLEUX, Maître de Conférences
Valérie MOREL, Maître de Conférences
Laurent GAGNOL, Maître de Conférences

Article 2 - Le Directeur Général des Services de l'Université d'Artois est chargé de l'application des présentes dispositions.

Fait à Arras, le 18 novembre 2024

Le président,

BÉTHUNE DOUAI ARRAS UNIVERSITÉ D'ARTOIS LIÉVIN

Pasquale MAMMONE

SERVICES CENTRAUX
9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00
www.univ-artois.fr